

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé le 04 décembre 2024 et le plan d'alignement annexé établi par la Société AIRGÉO, Géomètres-Experts, domiciliée 4 Bis Rue Jules Verne à BOUGUENNAIS, agissant pour le compte de la Société SNC COGEDIM ATLANTIQUE,

**SERVICE :**  
DIRECTION DE  
L'AMÉNAGEMENT  
DURABLE ET DE  
L'URBANISME

## **ARRÊTÉ**

**ARRÊTÉ :**  
DSGO-2025-019

**OBJET :**  
ARRÊTÉ  
D'ALIGNEMENT  
INDIVIDUEL –  
STATIONNEMENTS ET  
ESPACES VERTS LIÉS  
AU GYMNASE DE LA  
CHANGETTERIE

**Article 1 :** La limite de propriété de la Commune pour les stationnements et espaces verts liés au gymnase de la Changetterie à Saint-Herblain, référencée au cadastre section DT n ° 71 au droit de la parcelle référencée DT n ° 328 est matérialisée par la ligne droite J – 3003 – 3004 – 3005 sur le plan d'alignement établi par la Société AIRGÉO, Géomètres-Experts, et annexé au procès-verbal susvisé.

**Article 2 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3 :** Le présent arrêté devra être utilisé dans un délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la Commune de Saint-Herblain. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Le présent arrêté et ses annexes seront notifiés à la Société AIRGÉO, Géomètres-Experts à BOUGUENNAIS, et publiés sur le site internet de la Commune de Saint-Herblain.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE

Le Maire de Saint-Herblain,

**Bertrand AFFILÉ**

Reçu à la Préfecture de Nantes le 19 février 2025

Publié le 19 février 2025